

Article 4 : Le conseil portuaire est composé de douze (12) membres.

Les représentants des professionnels sont désignés par le président du conseil d'administration, après consultation des organisations professionnelles concernées. Cette désignation vaut pour deux années calendaires (fin du mandat actuel 2 octobre 2022).

Le mandat des membres du conseil portuaire expire de plein droit lorsqu'ils perdent la qualité ayant conduit à leur désignation.

Le mandat de la personne désignée pour remplacer un membre du conseil portuaire s'achève à la date où devait s'achever le mandat de ce dernier.

1	M. Jean-Paul LE CAILL	Directeur général du Port Autonome de Papeete	Président
2	M. Stéphane CHIN LOY (Suppléant : M. Clet WONG)	Représentant la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers	Membre
3	Mme Maeva SIU-LEVAUDI (Suppléant : M. Jean-François VIRMAUX)	Représentant les consignataires et agents des navires	Membre
4	M. Jérôme LOUIS (Suppléante : Mme Sandrine VOURIOT)	Représentant les acconiers	Membre
5	M. Philippe WONG (Suppléant : M. Tutehau MARTIN)	Représentant les armateurs locaux au commerce	Membre
6	M. Francis CHING (Suppléant : M. Raufea ARIPEU)	Représentant les armateurs locaux à la pêche	Membre
7	M. Bruno BOSMAN (Suppléante : Mme Gaelle BAUSSAY)	Représentant les transitaires	Membre
8	M. Bruno LACROIX Capitaine de vaisseau (Suppléant : M. Marc LESY Lieutenant de vaisseau)	Représentant la Marine nationale	Membre
9	M. Jean-François TANNEAU (Suppléant : M. Didier MARTINEZ)	Chef du service des douanes	Membre
10	M. Edouard WEBER (Suppléant : M. Simon ABI SAAB)	Administrateur des affaires maritimes de Polynésie française	Membre
11	Mme Cathy ROCHETEAU (Suppléant : M. Charles TAPUTUARAI)	Directrice des affaires maritimes polynésiennes	Membre
12	M. Martin FIATTE (Suppléant : M. Marc TATARATA)	Chef de la station de pilotage de Papeete	Membre